

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 17 juin 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : 698/2025/FVE  
**Conseil d'Administration du 24 octobre 2025**

**Sujet : Approche Programme - Démarche par Compétences (AP-DC) en Master.**

Voir la note de cadrage en pièce jointe.

L'Université de Limoges a fait le choix d'engager l'offre de formation 2022-2028 dans une méthodologie d'Approche Programme – Démarche par Compétences (AP-DC).

Le déploiement de l'AP-DC en Master permet de répondre aux exigences réglementaires (article 16 de l'arrêté du 22 janvier 2014 et article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

Dans le cadre du déploiement de l'AP-DC et dans la perspective de la prochaine accréditation, il est demandé aux formations de niveau Master de l'Université de Limoges de présenter, avant septembre 2028, un référentiel de compétences, une matrice croisée et des Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) bien identifiés. Chaque formation de master devra expérimenter une mise en situation pour au moins une des compétences.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur les dispositions de la note de cadrage pour la mise en place de l'Approche Programme - Démarche par Compétences (AP-DC) en Master.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 24 octobre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 03 novembre 2025.**

**Modalités de recours :** En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**

# NOTE DE CADRAGE

## Approche Programme et Démarche par Compétences Masters

---

Juin 2025

*Cette note de cadrage définit les éléments permettant la construction des référentiels de formation en prenant en compte la stratégie de l'établissement pour la mise en œuvre et le développement des compétences à l'Université de Limoges en Masters.*



## **1 - La stratégie sur la formation de l'Université 2022-2028**

L'Université de Limoges (UL) a fait le choix d'engager l'offre de formation 2022-2028 dans une méthodologie d'Approche Programme – Démarche par Compétences (AP-DC), source d'opportunités pour toutes les parties prenantes : les étudiants, les équipes pédagogiques, la gouvernance et les acteurs du monde socio-professionnel (Cf. Guide Approche Programme - Démarche par Compétences à l'Université de Limoges).

L'AP-DC permet de construire collectivement les objectifs des formations, de réfléchir à leurs articulations en garantissant l'alignement pédagogique dans les mentions et dans les parcours. Les contenus, les pratiques et modalités pédagogiques ainsi que les évaluations sont pensés et mis en œuvre de manière cohérente afin de permettre aux étudiants de développer les compétences visées. Ces compétences sont certifiées par l'obtention du diplôme.

Ce travail a été engagé dans le cadre du projet Form'UL et plus particulièrement, de l'axe 2 de celui-ci (« décloisonner »).

En ce qui concerne l'avancée de la démarche pour les formations du 1er cycle :

- Déploiement de l'AP-DC en cours au sein des formations de Licences Générales (LG) avec l'appui du Service Universitaire de Pédagogie (SUP) du Pôle Formation.
- Élaboration et validation en CFVU d'une Note de cadrage AP-DC LG.

Un travail a été entamé auprès des formations en Master :

- Novembre 2023 : présentation en CFVU de l'essaimage au sein de l'établissement de l'AP-DC.
- Février à septembre 2024 : réunion avec les directeurs du secteur Droit Economie Gestion (FDSE, IAE, IPAG), FST et FLSH. Proposition de sensibiliser les équipes de Master d'ici la fin de l'année universitaire 2023-2024.
- Mars 2024 : conseil stratégique des Masters inter-composantes. Sensibilisation au déploiement de l'AP-DC en présence des différents responsables des mentions de Master.
- Avril-juin 2025 : Élaboration et présentation en CFVU d'une Note de cadrage AP-DC Masters.

Les exigences réglementaires auxquelles le déploiement de l'AP-DC en Master permet de répondre :

- Arrêté du 22 janvier 2014, extrait de l'article 16 :  
« La formation est construite à partir d'un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés. Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants sont cohérentes avec ces objectifs. Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours types de formation [...] Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours types d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique. »
- Arrêté du 30 juillet 2018, extrait de l'article 3 (actualisation de l'arrêté du 22 janvier 2014) :  
« Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences. Outre



les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour la délivrance des diplômes, les formations développent des dispositifs permettant de mesurer les résultats des apprentissages de l'étudiant afin de valoriser les connaissances et compétences acquises en fin de formation, et de favoriser son insertion professionnelle ».

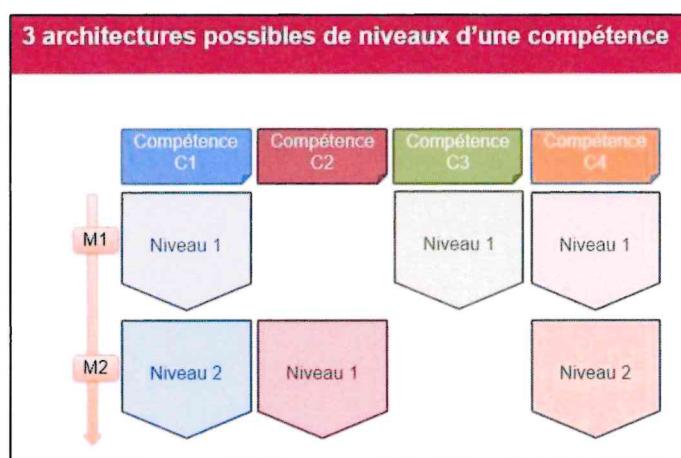
## 2 - Le groupe de travail Approche Programme-Démarche par Compétences

Dans la continuité de la note de cadrage AP-DC pour les LG, il est apparu nécessaire de formaliser des éléments structurant de cette démarche auprès des Masters à l'échelle de l'établissement. Dès lors, un Groupe de Travail (GT) a été constitué avec l'ensemble des composantes concernées. Ce GT, constitué des vices-doyens à la pédagogie, des enseignants-chercheurs responsables de mention de Master, de personnels de scolarité, de représentants étudiants, du Directeur du Pôle Formation, des personnels du SUP, s'est réuni pour alimenter la réflexion autour des contenus de la présente note de cadrage.

## 3 – Règles communes et modalités de mise en œuvre de l'AP-DC en Master à l'Université de Limoges

- Un référentiel de compétences doit comporter **entre 4 et 6 compétences** par mention/parcours de Master.
- Les compétences **ne peuvent pas se compenser** entre elles.
- Trois architectures sont possibles pour la formalisation des deux niveaux d'une compétence dans le référentiel de compétences :
  - Les deux différents niveaux d'une compétence peuvent être répartis sur les 2 années de la formation (exemple schéma ci-dessous, compétence C1 ou C4).
  - Le niveau d'une compétence n'est réparti que sur une des deux années (exemple schéma ci-dessous, compétence C2 ou C3).

Schéma des différentes architectures possibles des niveaux d'une compétence





- Concernant la validation d'un niveau de développement de compétence :
  - Chaque niveau doit être évalué.
  - La définition d'une note « seuil » pour valider l'acquisition du niveau est possible.
  - Une seconde chance pour la validation d'un niveau peut être proposée à l'étudiant selon les modalités existantes au sein des composantes.
  - Pour passer de M1 à M2, il faut avoir *a minima* validé tous les niveaux de M1 moins 1 (exemple : sur 3 « niveaux 1 » de compétences en M1, il faut en avoir validé au moins 2). **Attention : si une compétence est développée uniquement sur un niveau en M1, la validation de celui-ci devient obligatoire pour passer en M2.**
  - Si le « niveau 2 » d'une compétence est acquis, le « niveau 1 » est de ce fait validé.
- Concernant la validation d'une compétence :
  - Une compétence est validée si son plus haut niveau de développement est validé.
  - Au moins une compétence sera évaluée en intégrant l'évaluation d'une mise en situation de l'étudiant (étude de cas, réalisation d'un dossier, d'une affiche, d'un prototype, jeu sérieux, simulation, réalisation d'une vidéo de présentation d'un projet en français ou en langue étrangère, projet d'entrepreneuriat, organisation d'un évènement, stage, etc.). Une mise en situation peut permettre d'évaluer plusieurs compétences.
  - La délivrance du diplôme repose sur l'acquisition des plus hauts niveaux de développement des compétences liés au parcours.
  - Le supplément au diplôme mentionnera les compétences acquises par le diplômé.

Dans le cadre du déploiement de l'AP-DC et dans la perspective de la prochaine accréditation, il est demandé aux formations de niveau M de l'UL de présenter, avant septembre 2028, un référentiel de compétences, une matrice croisée et des Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) bien identifiés. Chaque formation de master devra expérimenter une mise en situation pour au moins une des compétences.

Suite à ce GT, l'établissement propose trois modélisations possibles pour l'élaboration du référentiel de compétences d'une formation en Master :

#### **Modalité 1 : Référentiel avec au moins 1 compétence commune à tous les parcours de la mention**

##### Les compétences sont à répartir en :

- Au moins 1 compétence commune à tous les parcours de la mention (tronc commun)
- Les autres compétences sont spécifiques à chaque parcours

Mention Master Parcours 1			Mention Master Parcours 2		
	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 1	Niveau 2
Compétence A	Tronc Commun	Tronc Commun	Tronc commun	Compétence A	Tronc Commun
Compétence B	Tronc Commun	-		Compétence B	Tronc Commun
Compétence C	-	Spécialité		Compétence F	Spécialité Spécialité
Compétence D	Spécialité	Spécialité		Compétence G	Spécialité Spécialité
Compétence E	-	Spécialité		Compétence H	Spécialité Spécialité

Spécialité de la mention      Spécialité de la mention



## Modalité 2 : Référentiel par parcours avec certains acquis d'apprentissages communs

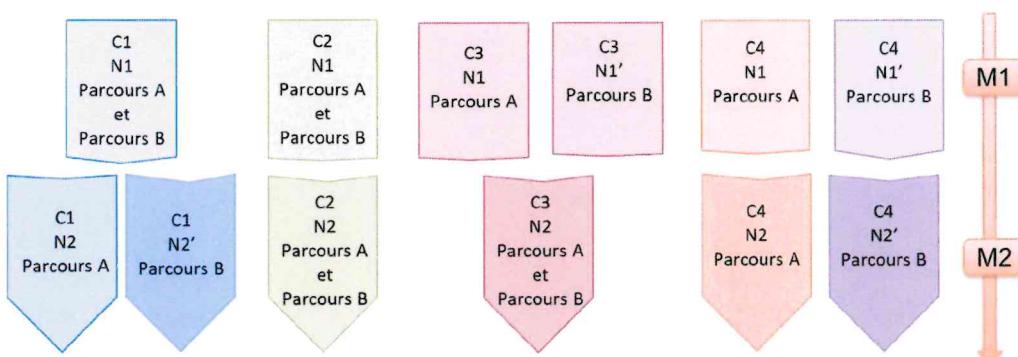
Formation avec des compétences spécifiques à chaque parcours. Des acquis d'apprentissage communs sont identifiés et constituent le lien entre tous les parcours de la mention.

	Mention Master Parcours 1 Compétences :	Mention Master Parcours 2 Compétences :
Niveau 1	C1 Concevoir et mettre en œuvre un projet <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : Acquis commun 2</li> <li>- AA : Acquis commun 3</li> <li>- AA : spécifiques</li> </ul>	C1 Mener une évaluation dans le cadre d'une intervention <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : Acquis commun 3</li> <li>- AA : spécifiques</li> <li>- ...</li> </ul>
	C2 Développer une organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : spécifiques</li> <li>- AA</li> </ul>	C2 Concevoir, planifier et améliorer une intervention en APA <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : Acquis commun 2</li> <li>- AA : spécifiques</li> <li>- ...</li> </ul>
	C3 : Administrer une institution sportive <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : spécifiques</li> <li>- AA</li> <li>- ...</li> </ul>	C3 Encadrer une intervention en APA <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : spécifiques</li> <li>- AA</li> <li>- ...</li> </ul>
	C4 S'adapter à son environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : Acquis commun 1</li> <li>- AA : spécifiques</li> <li>- AA</li> </ul>	C4 Développer sa posture et son développement professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>- AA : Acquis commun 1</li> <li>- AA : spécifiques</li> </ul>

Point de vigilance : selon l'arrêté du 22/01/2014, art. 16 : " Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours types d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique ».

## Modalité 3 : Référentiel commun à tous les parcours de la mention

Un seul référentiel de compétences englobe tous les parcours de la mention et certains niveaux de développement peuvent être spécifiques à un parcours.

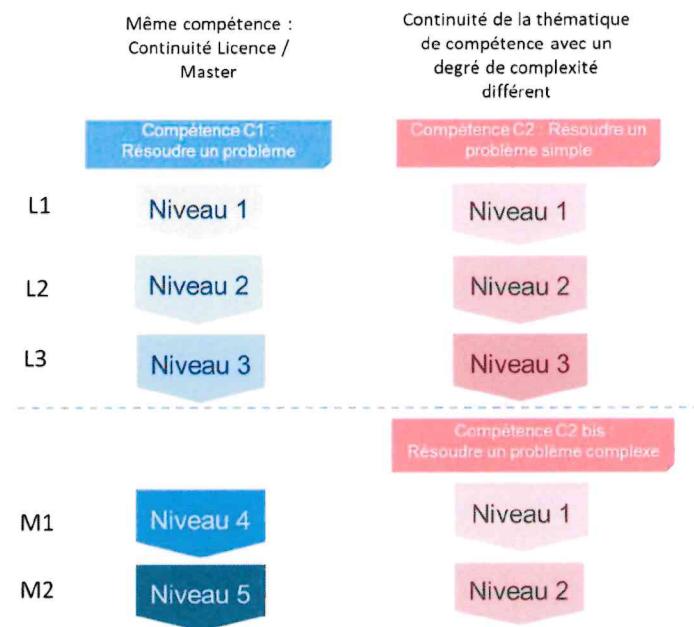




#### 4. Articulation entre Licences Générales et Masters

Dans le cadre du GT, il a été initié des réflexions autour de l'articulation entre les Licences Générales et les Masters lorsque cela semblait pertinent. En effet, certains Masters s'inscrivent dans la continuité de la Licence Générale proposée à l'UL.

Ainsi, deux modélisations des liens entre LG et Master sont proposées dans cette note à titre indicatif :



#### 5. Accompagnement à l'AP-DC en Master

Suite à ce GT, l'établissement propose les modalités d'accompagnement suivantes à destination des équipes pédagogiques.

Un « parcours » comprenant les étapes suivantes :

1. La formation AP-DC proposée par le Service Universitaire de Pédagogie (SUP) – 3 heures (catalogue des formations sur Perform)
2. Un parcours d'auto-formation sur Moodle (collaboration avec l'Université d'Angers) : en cours de création.
3. A l'issue des formations précédentes, un accompagnement individuel des responsables de formation par le SUP est proposé.

Des ressources sont également à disposition des équipes qui souhaitent s'engager dans la démarche :

**Guide Approche Programme Démarche par Compétences de l'Université de Limoges**

[Lien guide AP-DC](#)

**Guide pratique de la DGESIP – articuler le RNCP à une approche par compétence**

[Lien guide DGESIP](#)



## **Note de cadrage AP-DC Licences générales à l'UL**

[Lien note de cadrage AP-DC Licences générales](#)

## **Intranet RÉSEAU Sup**

[www.unilim.fr/pedagogie](#)

### **6. Glossaire**

**Compétence** : « savoir-agir complexe reposant sur la mobilisation et la combinaison efficace d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations ». (Tardif, 2017)

**Composantes essentielles** (d'une compétence) : « formulées à travers des gérondifs, [...] elles constituent des critères de qualité du savoir-agir » (Poumay, Tardif & Georges, 2017). Elles précisent par exemple les attendus en termes de qualité de la démarche, qualité du résultat, qualité des relations, et en termes de respect des normes.

**Situation** (professionnelle ou de poursuite d'études) : contexte dans lequel la compétence est mobilisée. Elle doit faire sens pour les différentes parties de la formation (étudiants, enseignants, acteurs socio-économiques...). Elle possède des caractéristiques impactant la façon dont la compétence va être mise en œuvre.

**Niveau** (de développement d'une compétence) : étape qui décrit la progression de l'étudiant dans le développement d'une compétence. Comme la compétence, il se définit à l'aide d'un verbe d'action. « Les niveaux reflètent généralement une conscience systémique croissante, entraînant une prise en compte d'un environnement de plus en plus large et complexe ». (Poumay, Tardif & Georges, 2017)

**Acquis d'Apprentissage (ou Apprentissages Critiques)** : « apprentissages qui circonscrivent ce que l'étudiant doit effectivement maîtriser pour passer d'un niveau de développement à l'autre ». (Tardif, 2019). Ils se formulent à l'aide de verbes d'action.

**Ressources internes** : ensemble de savoir, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir ... maîtrisés ou à acquérir par l'étudiant.

**Ressources externes** : ensemble de personnes, d'enseignements, d'outils, de réseaux d'information pertinents... dont la mobilisation permet à l'étudiant d'enrichir ses ressources internes.

**Domaine de ressources** : combinaison thématique de ressources internes et externes aux étudiants communes à tout le référentiel de la formation. Leur mobilisation varie en fonction des acquis d'apprentissage à atteindre (exemples : blocs de connaissances, UE, ...).

**Mise En Situation (MES) ou Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ)** : ensemble d'activités à réaliser par l'étudiant en vue d'atteindre le but fixé. Elle permet à l'étudiant de développer et d'exercer une compétence indispensable pour l'acquisition de son diplôme. Elle doit être authentique, complexe (plusieurs démarches et/ou plusieurs résultats), dans les murs de l'établissement ou sur le terrain.

**Référentiel de compétences** : document décrivant les compétences à maîtriser à l'issue d'une formation. Dans la démarche d'AP-DC, il contient généralement entre 3 et 5 compétences et les éléments descriptifs de chaque compétence : les composantes essentielles, les situations (professionnelles et/ou de poursuite d'études), les niveaux de développement, les Acquis d'Apprentissage, les ressources et domaines de ressources.



**Référentiel de formation** : document décrivant la mise en œuvre pédagogique du référentiel de compétences. C'est le document de référence en matière de conception pédagogique : il structure le parcours de formation des étudiants en détaillant les activités d'apprentissage de ceux-ci, ainsi que les modalités d'enseignement et d'évaluations.

**Portfolio** : outil de soutien à la démarche réflexive de l'étudiant quant au développement de ses compétences au cours de sa formation. Construit par l'étudiant, au format numérique ou papier, il comporte les traces ainsi que leur analyse qui constituent les éléments de preuve de la progression de l'étudiant, et, finalement, l'acquisition éventuelle des compétences visées. L'évaluation de la démarche portfolio peut participer à la validation d'un niveau de développement d'une ou plusieurs compétence(s).

**UE** : une Unité d'Enseignement est un groupe d'enseignements qui poursuivent des objectifs pédagogiques communs. Ces enseignements forment un ensemble pédagogique cohérent avec les acquis d'apprentissages attendus. Une UE peut être composée de plusieurs ÉCUE (Éléments Constitutifs d'UE).

